

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 14**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

---

**OBJET**

Convention de partenariat et de mécénat entre le Conseil départemental (Museum Arlaten) et la Société Santerne Camargue - Marque Citeos

---

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
0413311656**

## I - RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

- Par **délibération n° 9 du 16 avril 2015**, le Conseil Départemental a donné délégation à la Présidente du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, à l'effet de prendre toute décision concernant la conclusion, approbation de baux, contrats, conventions et de leurs avenants, à l'exception des conventions de garanties d'emprunt ne concernant pas le secteur du logement social, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Par **délibération N°63 du 11 décembre 2015**, le Conseil départemental a approuvé le principe pour 2016 de demander et d'accepter des mécénats pour ses établissements culturels.
- Par **délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.

## II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente :

- le principe d'un partenariat et d'un mécénat avec la Société Santerne Camargue - Marque Citéo,
- l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant de signer la convention afférente dont le projet est annexé au présent rapport.

Implantée dans le Gard depuis plus de 40 ans, la Société Santerne Camargue met à disposition de ses clients et partenaires du Gard et des Bouches du Rhône, son savoir-faire et ses compétences dans les domaines d'activités suivants :

- Réseaux électriques (HTA/BT)
- Postes de distribution Public / Privé
- Eclairage (public, résidentiel, architectural, sportif), Maintenance, Exploitation, Rénovation
- Mise en valeur de patrimoine
- Gaz
- Viabilisation (ZAC, lotissement)
- Génie Civil France Télécom / Fibre Optique
- Equipement Urbains dynamiques (vidéo protection, signalisation tricolore, bornes d'énergies, borne de recharge véhicules électriques)
- Photovoltaïque.

Cette entreprise a proposé de participer à la conservation et à l'enrichissement des collections du Museon Arlaten en apportant un mécénat de 3000 €.

De son côté, le Museon Arlaten propose un plan de communication (logo de la société sur les documents de communication et site internet du musée) ainsi qu'un accès privilégié pour les membres du personnel de l'entreprise aux manifestations culturelles liées au Museon Arlaten.

Cette convention aura une validité d'un an à compter de sa date de signature.

### III INCIDENCE FINANCIERE

Le montant du mécénat sera imputé sur les recettes du budget du Conseil départemental, chapitre 74, fonction 314.

Recettes	N°Programme	Libellé	Imputation	Montant
Museon Arlaten	24004	Mécénat de la Direction de la Culture fonctionnement (Museon Arlaten)	74-314 -7478228	3 000 €

### IV CONCLUSIONS

Sur propositions de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre en compte la délibération suivante

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL